

Réservation de matériel et de salles municipales

Nom de l'association :

Responsable :

Adresse :

☎ : @ :

Nature de la manifestation :

Date(s) de l'évènement :

Salle(s) souhaitée(s) (sous réserve de l'accord de la mairie)

Les salles communales étant quotidiennement utilisées par les associations et particuliers plouguinois, toute demande de réservation de salle doit être effectuée à la mairie de Plouguin, **impérativement 2 mois minimum** avant la date souhaitée.

-
-

Nombre de personnes prévues :

Réservation de matériel

Matériel services techniques	Quantité réservée
Tables (42)	
Bancs (139)	
Chaises (100)	
Barrières (80)	
Grilles (20)	
Panneaux de signalisation	

Matériel mairie	Quantité réservée
Assiettes plates	
Assiettes creuses	
Assiettes dessert	
Verres	
Fourchettes	
Couteaux	
Petites cuillères	
Cuillères à soupe	
Tasses	
Percolateur	
Micro	

Le matériel services techniques est à retirer à l'atelier communal **du lundi au vendredi** à 8h, 11h45 ou 13h30. Le matériel mairie est à retirer aux heures d'ouverture de celle-ci.

Le matériel devra être retourné, au lieu de retrait, **le lundi matin**, nettoyé et en bon état

Date et signature du demandeur	Accord de Monsieur le Maire
--------------------------------	-----------------------------